



Marcoussis, le 15 octobre 2010

AD/FR

AVIS HEBDOMADAIRE n° 894 BIS

1^{ère}, 2^{ème} ET 3^{ème} DIVISIONS FEDERALES

**AMENAGEMENT DE L'ARTICLE 235-2 DES REGLEMENTS GENERAUX
RELATIF A LA QUALIFICATION DES JOUEURS FORMES LOCALEMENT**

En complément de l'Avis Hebdomadaire n° 894 en date du 10 septembre 2010, prévoyant, sous conditions, la prise en considération des saisons passées au sein d'une même association avant la saison 2004/2005, il est précisé que le changement de couleur sur la carte de qualification des joueurs concernés, a pris effet à compter du 1^{er} septembre 2010.

Il est également précisé que la Commission des Règlements de la FFR examinera dès le mois de novembre les feuilles de match des rencontres de divisions fédérales, afin de contrôler l'application du dispositif prévu à l'article 235-2 des Règlements Généraux.

Le Secrétaire Général,

Alain DOUCET

Destinataires :

Messieurs les Membres du Comité Directeur
Messieurs les Présidents des Comités Territoriaux
Messieurs les Présidents de Commissions
Messieurs les Présidents de Clubs de Fédérales 1, 2, 3
Ligue Nationale de Rugby
Le personnel de la FFR